

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

DELIMITATION DE L'AIRE FORESTIERE EN LIMITE DES ZONES CONSTRUCTIBLES

(dans le cadre de la procédure de légalisation du plan partiel
d'affectation "RIVES DU LAC" et du plan d'extension partiel
"RIVES DU LAC ENTRE THIELE ET MUJON")

SITUATION 1 : 1000

PRES DU LAC 1

entre le Mujon et la Thièle

Pour approbation :
L'inspecteur forestier
du 8ème arrondissement

Pailly, le 29 février 1994



Yverdon-les-Bains, le 10 février 1994



F. PILLOUD & A. RUDAZ, ingénieurs géomètres officiels

Soumis à l'enquête publique
du 19 AVR. au 20 MAI 1994

Au nom de la municipalité :

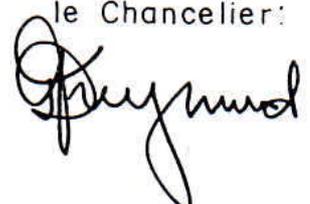
Le Syndic Secrétaire:



MUNICIPALITE
CANTON DE YVERDON-LES-BAINS

Approuvé par le Conseil d'Etat
dans sa séance du 9 AOUT 1995

L'atteste le Chancelier:



1173
Commune d'Yverdon-les-Bains

Prés du Lac

div bâtiments	2 300m ²
div place-jardins	66 609m ²
pré-champs	6 479m ²
bois	14 9m ²
	<u>75 537m²</u>

Commune d'Yverdon-les-Bains

1165

bois 17 876m²

2468

2402

2460

1:1000

Mensuration d'origine par
F Pilloud & A Rudaz
géomètres officiels, Yverdon

Lisière légale

La Thièle

